

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Christine GUERRINI AU NOM DU GROUPE
« RASSEMBLER POUR LA CORSE »

- **OBJET** : DEFENSE ET PROMOTION DE L'USAGE ET DE
L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE CORSE.

CONSIDERANT les légitimes inquiétudes récemment constatées concernant l'ouverture ou non du concours CAPES Langue Corse pour 2012,

CONSIDERANT l'action menée par notre collectivité sous les précédentes mandatures pour développer le bilinguisme, notamment entre 2004 et 2010 sous la Présidence d'Ange SANTINI dont l'action a permis l'ouverture de 74 écoles primaires et de 16 collèges bilingues, portant ainsi à 98% le taux d'élèves du primaire étudiant le corse,

CONSIDERANT à la demande de notre Assemblée et de Simone GUERRINI, alors conseillère exécutive en charge des questions culturelles, l'inscription du *Cantu in Paghjella* au Patrimoine mondial de l'Humanité en 2009,

CONSIDERANT le Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistique pour la Langue Corse 2007-2013, proposé par Antoine GIORGI à notre Assemblée qui l'a adopté à l'unanimité le 26 juillet 2007; ainsi que le volet « Lingua e Cultura Corsa » du PRDF,

CONSIDERANT la Charte de la Langue Corse signée par le Président du Conseil Exécutif et la Président du CNFPT le 15 avril 2010,

CONSIDERANT la réforme institutionnelle adoptée par le Congrès du 21 juillet 2008 qui a fait entrer dans l'article 75 de la Constitution l'appartenance des langues régionales «au patrimoine de la France»,

CONSIDERANT la proposition de loi Le Fur, relative à la défense et à la promotion des langues régionales, actuellement renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, dont Camille de ROCCA SERRA et Sauveur GANDOLFI-SCHEIT se sont portés signataires,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

SE FELICITE de la décision de Valérie PECRESSE, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, d'avoir confirmé pour 2012 l'ouverture du concours CAPES langue Corse, et précise qu'elle restera chaque année vigilante au renouvellement de cette ouverture.

RAPPELLE qu'elle poursuit les objectifs d'assurer la transmission de la langue corse aux jeunes générations et de définir les moyens ainsi que l'organisation nécessaires à la promotion de son usage.

VALIDE la proposition de loi Le Fur/Rocca Serra/Gandolfi-Scheit relative à la défense et à la promotion des langues régionales, qui :

- franchit une étape supplémentaire pour obtenir un statut de l'espace linguistique national,
- permet de passer d'une tolérance de la pratique linguistique régionale à la constitution de véritables droits pour les locuteurs,
- établit un soutien financier ainsi qu'une véritable présence dans les médias,
- assure la mise en cohérence des lois avec la Constitution modifiée en ce sens en 2008.

DEMANDE ainsi qu'au-delà des co-signataires insulaires que sont Camille de ROCCA SERRA et Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, l'ensemble des parlementaires de l'île s'y associent et votent cette proposition de loi lors de son examen à l'Assemblée Nationale comme au Sénat.